

JD
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 92-93 du 16 Avril 1992

Portant abrogation du Décret N° 91-6 du 15 Janvier 1991 transmettant au Haut Conseil de la République le projet de Loi modifiant et complétant la Décision-Loi N° 89/007/ANR/CP du 20 Avril 1989 chargeant la Direction des Impôts du Recouvrement des Impôts et portant création des Recettes des Impôts, amendée et approuvée par la Loi N° 89-008 du 12 Mai 1989.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant Proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU l'Ordonnance N° 2/PR/MFAE du 10 Janvier 1966 portant codification des Impôts Directs et Indirects ;
- VU le Décret N° 91-6 du 15 Janvier 1991 transmettant au Haut Conseil de la République le projet de Loi modifiant et complétant la Décision-Loi N° 89/007/ANR/CP du 20 Avril 1989 chargeant la Direction des Impôts du Recouvrement des Impôts et portant création des Recettes des Impôts, amendée et approuvée par la Loi N° 89-008 du 12 Mai 1989 ;
- VU le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- SUR Rapport du Ministre des Finances ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 10 Juillet 1991.

DECRETE :

Article 1er. - Sont et demeurent abrogées les dispositions du Décret N° 91-6 du 15 Janvier 1991 transmettant au Haut Conseil de la République le projet de Loi modifiant et complétant la Décision-Loi

.../...

N° 89/007/ANR/CP du 20 Avril 1989 chargeant la Direction des Impôts du Recouvrement des Impôts et portant création des Recettes des Impôts, amendée et approuvée par la Loi N° 89-008 du 12 Mai 1989.

Article 2.- Le projet de Loi est retiré au niveau de l'Assemblée Nationale.

Article 3.- Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 16 Avril 1992

par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



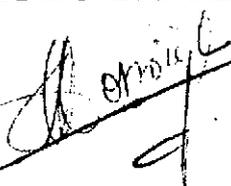
Nicéphore SOGLO

Le Ministre d'Etat, Secrétaire
Général à la Présidence de la
République,



Désiré VIEYRA

Le Ministre des Finances,



Paul DOSSOU

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 1 MF 2 SGG 4 J.O. 1.-